



Challenge du Conseil Départemental

BENJAMINS - MINIMES

saison 2017 -2018



Le C.D.O.A. propose à nouveau un challenge réservé aux athlètes BENJAMINS - MINIMES licenciés dans un club de l'Oise.

Ce challenge nommé **Challenge du Conseil Départemental BENJAMINS – MINIMES** est basé sur la participation et la performance lors des compétitions retenues par la Commission des Jeunes et validées par le Comité Directeur du CDOA.

Les points sont obtenus de la façon suivante :

- Pour chaque compétition l'athlète participant marquera 5 points.
- Les points performances seront calculés sur le meilleur triathlon de la saison en salle et de la saison piste.
- A l'issue de la saison, un bonus de 5 points sera attribué à tout athlète qui aura participé :
 - à au moins une compétition en salle
 - et à au moins un cross
 - et à au moins une compétition sur piste
- A l'issue de la saison, un bonus de 5 points sera accordé aux jeunes juges qualifiés ou en formation sur la saison 2017 2018.

Les compétitions retenues :

- Toutes les compétitions figurant au calendrier CDOA et ayant reçues le label CDOA.
- La dernière compétition de la saison, **La Fête de l'Athlétisme**, ne sera pas prise en compte pour ce challenge.

Classements provisoires :

- Les classements provisoires seront établis à l'issue de chaque compétition après enregistrement des résultats dans le système fédéral. Ces classements provisoires seront :
 - Adressés aux clubs qui auront la charge de les diffuser auprès de leurs athlètes
 - Consultables sur le site internet du CDOA.
 - Affichés sur le lieu des compétitions benjamins - minimes.

Les récompenses seront remises lors de la dernière compétition de la saison :

- Les **15 premiers** de chaque catégorie, fille et garçon, seront récompensés.
- Pour être récompensé il faudra être présent lors de la compétition **La Fête de l'Athlétisme** ou excusé auprès du Président du CDOA avant cette compétition.
- La date et le lieu de cette journée seront communiqués dès que le calendrier estival sera connu.

Les cas particuliers non évoqués ci-dessus seront étudiés par le comité directeur.